

DÉPARTEMENT DU  
PUY DE DÔME

ARRONDISSEMENT DE  
CLERMONT-FERRAND



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2023**  
**N°2023.01.03**

Conseillers en exercice	<b>33</b>	L'an deux mille vingt trois, le mardi 31 janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de <b>BEAUMONT</b> s'est réuni en <b>séance ordinaire</b> à la Mairie, après convocation légale du mercredi 25 janvier 2023, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CUZIN, Maire.
Présents	<b>27</b>	
Absents représentés	<b>6</b>	
Absents non représentés	<b>0</b>	

**Étaient présents :**

Jean-Paul CUZIN, Patrick NEHEMIE, Nadine DAMBRUN, Christian DURANTIN, Christine LECHEVALLIER, Martine MEZONNET, Michel PRÉAU

Françoise MASSOUBRE, Josiane MARION, Francis GAUMY, Jean-François MAUME, Aïcha GASSER, Hervé GRANDJEAN, Cristina MESLET, Jean-François VIGUES, Damien PESSOT, Aurélien BAZIN, Vivien GOURBEYRE, Dominique MOLLE, Olivier DEVISE, Héléne VEILHAN, Marie-Laure LANCIAUX, François ULRICH, Jean-Pierre COGNERAS, Alain DUMEIL, Josiane BOHATIER, Damien MARTIN.

**Absents représentés :**

Guy PICARLE	représenté par Jean-Paul CUZIN
Yaëlle MATHIEU-PEGART	représentée par Jean-François VIGUES
Philippe ROCHETTE	représenté par Christine LECHEVALLIER
Valérie BERTHEOL	représentée par Hervé GRANDJEAN
Béatrice STABAT-ROUSSET	représentée par Patrick NEHEMIE
Aline FAYE	représentée par Jean-François MAUME

*Patrick Néhémie a été nommé secrétaire de séance.*

**AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR LA SIGNATURE DES ACTES DE CESSION  
DES PARCELLES CADASTREES SECTION BC N°301 ET 302 AU PROMOTEUR  
AMENAGEUR NOVALYS**

**Vu**, le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu**, le Code de l'urbanisme ;

**Vu**, l'arrêté du 05 décembre 2016 relatif à la consultation des Domaines ;

**Vu**, la délibération du 13 décembre 2022 n°2022.06.06 du Conseil Municipal de Beaumont ;

**Vu**, l'avis du pôle d'évaluation domaniale de la Direction Départementale des finances publiques du Puy-de-Dôme sur la valeur vénale n° N°2021-63032-78422 du 08 février 2022;

**Vu**, le courrier d'offre d'achat de NOVALYS en date du 20 janvier 2023 ;

**Vu**, la présentation du rapport à la Commission Grands Travaux et Urbanisme en date du 23/01/2023 ;

**Considérant** la nécessité de procéder à la cession des parcelles cadastrées section BC n°301 et 302 afin de concrétiser l'aménagement de l'îlot B du projet « Cœur de Ville » ;

**Considérant** les conditions suspensives suivantes :

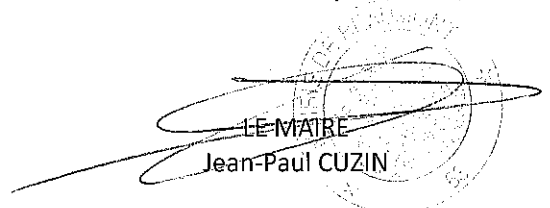
- Obtention d'un Permis de Construire définitif (purgé de tous recours) ;
- Absence de toute contrainte archéologique, de fondations spéciales, de pollution ainsi qu'au titre de la loi sur l'eau et de l'ABF ;
- Validation du projet immobilier auprès des services compétents de la municipalité ;
- Obtention de la libération des lieux au plus tard le jour de la signature de l'acte authentique de vente ;
- Servitudes liées à l'assiette foncière ne remettant pas en cause la faisabilité du projet ;
- Validation d'acquisition de l'immeuble à construire par tout organisme public ou privé en l'état futur d'achèvement et obtention des financements nécessaires à l'opération ;
- Acquisition de la parcelle cadastrée Section BC numéro 303.

**Considérant** que les parcelles cadastrées section BC n° 301 et 302 sont intégrées au domaine privé communal ;

**Considérant** l'intérêt pour la commune de céder ces parcelles pour la réalisation d'une opération de logements sociaux ;

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 24 Voix Pour, 7 Voix Contre, une Abstention et une non participation au vote de M. Jean-Pierre Cogneras**

- **APPROUVE** la vente des parcelles cadastrées section BC n° 301 et 302, à NOVALYS, au prix de 520 000 € (frais d'acte et de géomètre à la charge de l'acquéreur) ;
- **AUTORISE** NOVALYS à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme sur ce tènement foncier ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette procédure ;

  
LE MAIRE  
Jean-Paul CUZIN